



Luxembourg, le 2 avril 2009

Monsieur Guy Rollinger
Groupe Guy Rollinger
4-6, rue des trois Cantons
L-3980 Wickrange

Monsieur Flavio Becca
PROMOBE S.A.
ZI Am Bruch
L-3327 Crauthem

Objet : position gouvernementale concernant les projets liés de Wickrange et de Livange

Messieurs,

Par la présente, les Ministres soussignés tiennent à faire, au nom du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le point sur les démarches faites et pourparlers qu'ils ont eus avec vous afin d'aboutir à un accord général en ce qui concerne les projets liés, à savoir celui de la grande surface commerciale de Wickrange et le projet d'ensemble autour du stade national de football de Livange, en se référant particulièrement à la réunion en date du 30 mars 2009 dans les bureaux et en présence de Monsieur le Premier Ministre.

Cet accord est acté comme suit :

En ce qui concerne Wickrange :

- le Gouvernement est fermement opposé à la réalisation du projet de « Wickrange Shopping Center », non pas parce qu'il est en défaveur du projet, mais parce qu'il estime que le site n'est pas approprié du point de vue de l'aménagement du territoire ;
- le Gouvernement soutient fermement le transfert de l'offre commerciale et du volume de surfaces de vente accordés pour ce projet par le Ministre ayant les Classes moyennes dans ses attributions sur un autre site, en l'occurrence celui de Livange ;

- au cas où, pour des raisons actuellement non prévisibles, ce transfert ne pourrait pas se concrétiser à Livange, le Gouvernement s'engage à activement rechercher un nouveau site ensemble avec M. Rollinger ;
- le Gouvernement, à travers son Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, accompagnera activement la configuration d'un nouveau projet mixte (activités artisanales, logement, activités commerciales de moindre envergure), sur le site de Wickrange, pour autant que ce projet soit en adéquation avec les contraintes d'aménagement durable du site, notamment en ce qui concerne les flux de trafic routiers induits et l'insertion paysagère. Ce projet tiendra compte des besoins d'approvisionnement local de la population communale ;
- dans ce contexte et sous réserve de l'acceptation de l'accord proposé dans la présente lettre par les destinataires, le Gouvernement procédera avec Monsieur Rollinger à l'échange des terrains nécessaires à la réalisation de l'accès au site à partir du nouveau rond-point projeté.

En ce qui concerne Livange :

- le Gouvernement soutient fermement la réalisation d'un projet d'ensemble sur ce site autour d'un stade national de football avec les infrastructures commerciales nécessaires à la viabilité financière du projet du stade, comprenant, entre autres, un « outlet mall » d'importance nationale ainsi que l'offre commerciale et le volume de surfaces de vente accordés par le Ministre ayant les Classes moyennes dans ses attributions dans le cadre du projet de « Wickrange Shopping Center » ;
- à cette fin, le Gouvernement accompagnera et appuiera activement la réalisation de ce projet d'ensemble de caractère unique et d'importance nationale.

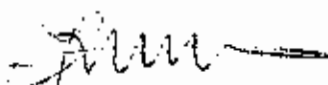
Cet accord revêt un caractère hautement confidentiel et les destinataires de la présente ne sont nullement autorisés à en communiquer le contenu à des parties tierces quelles qu'elles soient.

En outre, seul le Gouvernement est autorisé à communiquer sur le contenu du présent accord.

En conséquence, le Gouvernement invite les Sieurs Becca et Rollinger à trouver un arrangement entre eux permettant la réalisation de ce projet d'ensemble et prie les destinataires de la présente lettre de confirmer le présent accord par écrit, à faire parvenir aux ministres soussignés jusqu'au 10 avril 2009, comme convenu lors de la réunion en date du 30 mars 2009 dans les bureaux et en présence de Monsieur le Premier Ministre.


Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur




Jeannot Krecké

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire



Jean-Marie Halsdorf

Le Premier ministre,
Ministre d'Etat



Jean-Claude Juncker

La présente lettre est faite en cinq exemplaires dont deux sont adressés aux destinataires et trois sont conservés par les signataires.